

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 février 2021 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Corinne Bonnet-Mérier, Olivier Gurtner, Matthias Erhardt, Alain de Kalbermatten, Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem, Alia Meyer, Michèle Roullet, Maxime Provinci, Vincent Latapie, Jacqueline Roiz et Patricia Richard: «Débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés».

Rapport de M^{me} Leyma Milena Wisard Prado.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 28 avril 2021. La commission l'a étudiée lors des séances des 28 septembre, 12 octobre, 7 décembre 2021, 18 janvier et 1^{er} mars 2022, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ (loi sur le CO₂) et sa révision soumise au référendum populaire le 13 juin 2021;
- la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE 814.01);
- la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE K 1 70);
- la loi cantonale sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD A 2 60);
- le plan climat cantonal (2015 et 2017) et sa révision en cours, pour une réduction de 60% des émissions de CO₂ en 2030 par rapport à 1990;
- le plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève (Mieux vivre dans nos quartiers)¹;
- l'urgence climatique déclarée par la Ville en mai 2019;
- la volonté affirmée par les autorités d'être acteur du développement durable au service du bien-être de la population;

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/plan-strategique-vegetalisation-2030-2030>

- la forte proportion de cours intérieures d'immeubles en ville qui sont peu ou mal utilisées;
- les nuisances engendrées par les nombreux emplacements dédiés aux parkings;
- la forte accumulation (diurne) et réverbération (nocturne) de la chaleur à l'intérieur des cours minéralisées qui surchauffent;
- le trop grand nombre d'habitantes et d'habitants qui souffrent, notamment la nuit, de la chaleur en ville;
- les importantes possibilités de rafraîchissement naturel par la perméabilisation du sol et la végétalisation des cours (phénomène d'évapotranspiration);
- l'organisation des espaces dans les logements qui favorise en général l'implantation des chambres à coucher sur cour;
- le manque flagrant d'espaces de respiration (végétalisation) et à faible nuisance (qualité de l'air et préservation du bruit) en ville;
- le très fort potentiel d'amélioration du bien-être dans l'habitat, du développement de liens sociaux et d'amélioration du respect d'autrui, qui est rendu possible avec l'aménagement et la végétalisation des cours intérieures,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser les projets de réaffectation des cours intérieures minérales en zones perméables et végétalisées en commençant par les immeubles propriétés de la Ville de Genève;
- inciter les propriétaires d'immeubles à l'adaptation de leurs cours intérieures peu ou pas utilisées en des cours intérieures perméables et végétalisées, notamment en mettant à leur disposition des informations et des ressources ainsi qu'un accompagnement spécifique;
- proposer des aides, notamment financières, aux propriétaires d'immeubles privés désireux d'adapter leurs cours intérieures aux réalités du réchauffement climatique, à l'indispensable transition écologique et à la préservation du bien-être de leurs locataires.

Séance du 28 septembre 2021

Audition de M. Yves Herren, représentant des motionnaires

M. Herren remarque que la Ville pourrait intervenir pour transformer l'espace des cours intérieures, et ainsi lutter contre les îlots de chaleur. De plus, il remarque que la place laissée par la diminution du nombre des voitures par ménage est un acteur favorable, et que beaucoup d'autres places ne sont pas utilisées. Il observe encore que la motion propose simplement de réaliser une phase test pour en mesurer l'usage, la réception par les habitants et les coûts. Il mentionne plusieurs

endroits potentiels, notamment la cour de l'immeuble à la rue des Pâquis 32. Il ajoute qu'en fonction des résultats, il serait possible de promouvoir ce modèle auprès des propriétaires privés.

Une commissaire demande si la végétalisation à laquelle il pense serait constituée de potagers ou d'arbres fruitiers. M. Herren répond que cela dépend des sous-sols.

Une commissaire demande si une participation des habitants est envisagée.

M. Herren déclare que le gros du travail ne peut pas être réalisé par les habitants, mais n'écarte pas la possibilité de faire des ateliers participatifs ou autres solutions.

Une commissaire déclare que les habitants de la cour mentionnée avaient obtenu un contrat pour aménager des jeux pour enfants au milieu de la cour en libérant quatre places de parking. Mais que d'autres habitants avaient déposé une plainte en raison du bruit provoqué par les enfants. Elle mentionne que les voitures ont été remises en place.

M. Herren mentionne qu'il peut s'agir d'une autre cour.

Une commissaire remarque que les bâtiments appartiennent à la Ville et que les places de parking sont des revenus de la Gérance immobilière municipale (GIM). Elle demande combien de places de parking il y a.

M. Herren répond qu'il n'a pas compté mais qu'il y a environ cinquante places.

La commissaire remarque qu'il y a déjà des arbres sur la cour. M. Herren acquiesce.

Une commissaire suggère l'alternative de végétaliser sans y proposer d'activités afin d'éviter les nuisances. M. Herren acquiesce.

Séance du 12 octobre 2021

Audition de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe du service de la Gérance immobilière municipale (GIM)

M^{me} Bietenhader donne des précisions par rapport aux places de parking en surface dans des parkings appartenant à la Ville, et la possibilité de les remplacer. Elle explique que la location des places est régie par des règles fixées par le Conseil administratif en 2016. Elle précise qu'il y a beaucoup de places qui ne sont pas louées, et que toute l'information est disponible via internet sur «location d'un parking en Ville de Genève». Elle explique qu'il y a des dispositions qui excluent un certain nombre de locations, par exemple le Conseil administratif a

exclu la location de parking à des pendulaires dans l'hyper-centre. Les prix varient en fonction de s'il s'agit de places hors sol, s'il s'agit d'une place de parking en sous-sol ou d'un box en sous-sol.

Questions des commissaires

Un commissaire demande combien la GIM détient de places de parking en surface.

M^{me} Bietenhader n'a pas le total en tête mais toutes les informations se trouvent en ligne en tapant «parkings en Ville de Genève», il y a le nombre de places de parking et les indications pour savoir si elles sont en sous-sol ou hors sol. Ce sont des chiffres que M^{me} Bietenhader peut consolider mais ils sont tout à fait disponibles. A la suite du formulaire d'une demande de location de places de parking, il y a la liste des parkings propriété de la Ville, leurs localisations et le nombre de places.

Un commissaire demande pour quelles raisons il y a une absence de location partielle au sous-sol du parking des Minoteries.

M^{me} Bietenhader répond que de manière générale il y a une diminution du nombre de voitures détenues par ménage. Il y a une population de locataires défavorisés pour lesquels la possession d'une voiture questionne et d'une voiture plus un parking questionne encore plus. Quand le constat de cette vacance a été fait, il y avait dans certains périmètres une campagne de publicité qui avait été engagée pour motiver la location de places de parking, ça n'avait rien donné. M^{me} Bietenhader pense que les parkings de la Ville ont été construits à une époque où il n'y avait pas la même approche de la voiture en ville. On va se retrouver à un moment donné avec l'objectif de limiter la voiture en ville, dans un problème de confrontation entre le bâti, le besoin et la politique des transports.

Une commissaire demande si une réflexion est en cours sur ce que l'on va faire de ces parkings, par exemple de réfléchir à l'accessibilité de ceux qui déteignent un macaron. Elle demande s'il y a d'autres pistes de réflexion.

Les deux parkings tests n'ont pas pour but de limiter la réflexion à une zone géographique. Louis-Favre se trouve aux Grottes, c'est un quartier central, il y a beaucoup de vacance, c'est un cas exemplaire et idéal. Partager l'utilisation suppose beaucoup de choses, aussi en termes de circulation. Si on en fait un parking public avec une possibilité de se garer courte durée, la circulation sera impactée. Cela signifie aussi que pour les locataires qui payent aujourd'hui un loyer, il faudra se remettre en question: pourquoi certains locataires devraient payer une place au prix proposé pour le patrimoine financier et d'autres pour le même parking, avoir un macaron, ce sont des réflexions longues et complexes. L'objectif à

terme pour M^{me} Bietenhader ne peut être que d'élargir l'usage des places de parking en sous-sol pour limiter en surface. Mais ça va prendre du temps. Ce n'est pas anodin du point de vue du locataire, si les locataires croisent dans le parking des personnes qui n'habitent pas dans le bâtiment, ce n'est pas la même chose que s'ils ne croisent que les personnes habitant le même immeuble. Cela pose des questions de sécurité, de surveillance. Dans les parkings, un contrôle ponctuel est mis en place mais ce n'est le même contrôle que fait la Fondation des parkings en surface. Ces réflexions sont en cours.

La commissaire demande si ces places pourraient être utilisées à d'autres fins qu'un parking.

M^{me} Bietenhader indique que parfois des personnes cherchent des dépôts mais pour des raisons de sécurité ce n'est pas possible de proposer la location d'un box destiné au stationnement d'un véhicule. Les normes en matière de sécurité excluent qu'il y ait une charge thermique autre que les voitures (par exemple: stocker des archives entraîne des risques en matière d'incendie). C'est possible que certains locataires stockent d'autres choses dans ces box, mais ce n'est pas possible que ce soit décidé comme une alternative à l'affectation aux parkings.

Une commissaire demande quel est le coût de la location.

M^{me} Bietenhader indique que les prix sont normalement de 250 francs pour un box.

La commissaire demande si la location est calculée en fonction de revenu.

M^{me} Bietenhader répond que ce n'est pas le cas. Elle ajoute que mis à part la question du macaron, il y a évidemment le parking pour une heure ou deux. Le Conseil administratif, dans les règles qu'il a données pour la location des places de parking, l'a exclu pour des pendulaires au centre-ville. L'habitant est décrit comme étant celui qui habite au plus loin à 500 m de la place de parking. Il faudrait que tout ça soit coordonné puisqu'on a de la peine à imaginer qu'il y ait des règles en surface et que potentiellement en sous-sol il y ait des règles valables pour les locataires de la GIM et d'autres pour l'usage en parking public.

Un commissaire rappelle ce qui avait été essayé à l'époque avec le département et la Fondation des parkings (FdP). Il avait été demandé à tout le monde de déclarer leurs places de parking quand ils faisaient la demande de macaron. Le macaron était refusé à tous ceux qui avaient une place de parking privée. Certains la transformaient en dépôt, mais la plupart la louaient à prix d'or à des personnes qui vivaient en dehors du canton pour qu'elles viennent se garer afin de travailler le matin. Ils étaient partis du principe que tous ceux qui avaient un box ou une place privée dans l'immeuble ne pouvaient plus avoir accès au macaron délivré par la FdP. Avec ça, il y a eu beaucoup de places qui avaient été gagnées.

Ils avaient aussi commencé à aller voir les entreprises qui offraient des places de parc (il avait aussi été question des employés de la Ville et du Canton). Depuis, ils ont réduit passablement le nombre de places de parking gratuites et celles-ci sont devenues payantes. Il dit que ce serait bien d'avoir un état des lieux à l'égard de tout ça, de voir l'évolution.

M^{me} Bietenhader indique que ce qui avait été mis en place à l'époque fonctionne toujours aujourd'hui. Comme gérante du patrimoine financier (PF) tous les jours ils sont saisis de demandes de locataires qui sollicitent l'attestation de non-location d'une place de parking afin de la fournir à la FdP en vue de la délivrance d'un macaron. Elle ajoute que cette procédure fonctionne bien.

Le commissaire rajoute qu'il y avait eu des initiatives pour rendre la location de parkings très attrayante, c'était autour des 130 francs pour avoir une place de parking en souterrain. C'était une politique qu'il pensait poursuivre.

Une commissaire demande comment sont surveillées les sous-locations puisqu'un locataire pourrait louer une place et ne pas avoir de voiture.

M^{me} Bietenhader répond que la location ne peut pas se faire sans voiture. L'examen de la demande d'une place de parking suppose de fournir la carte grise, d'indiquer le numéro de plaques. Maintenant, il y a Protectas qui fait des rondes à l'improviste et relève les cas d'infraction. Ce qui se passe, c'est que certaines personnes expriment leur mécontentement car des personnes se sont garées sur leur place bien que ça n'arrive pas si souvent. Maintenant, pour les places sous-louées, si ce n'est pas concret au moment où Protectas passe, alors ça passe inaperçu. Sûrement qu'il y a une marge comme ça non maîtrisée. Il s'agit aussi d'une question de proportionnalité, il n'y a pas le même système de contrôle qui se fait en sous-sol et en surface.

Une commissaire demande si les parkings en sous-sol de la GIM pourraient être transformés en boxes pour vélos étant donné qu'il y a moins de personnes qui en ont besoin pour leurs voitures.

M^{me} Bietenhader indique que c'est un travail en cours.

La commissaire demande si les boxes peuvent être transformés.

M^{me} Bietenhader répond que ce n'est pas possible. Ce n'est pas pratique, il faut distribuer des clefs.

La commissaire propose de retirer la porte du box.

M^{me} Bietenhader répond que ce sont les places de parking marquées au sol qui sont supprimées. Il s'agit de la compétence du patrimoine bâti à qui on a donné la liste des parkings dans lesquels il y avait des besoins, on ne peut pas faire ça sans besoin. Les immeubles dans lesquels il y a un manque en termes de

stationnement vélo sont identifiés et la liste est transmise au patrimoine bâti qui fait au fur et à mesure.

La commissaire indique que c'était aussi dans l'optique de réaffecter ces parkings, en disant qu'ils ne servent plus aux locataires de la Ville, on les ouvre au reste de la population. Ces boxes deviendraient des parkings sécurisés pour les vélos.

M^{me} Bietenhader répond que ce n'est pas très réaliste. Un parking à vélos dans un immeuble, c'est un espace collectif ouvert qui est juste grillagé. Elle ne voit pas pourquoi utiliser les boxes. Elle ajoute que les boxes sont un vrai problème. C'est plus compliqué d'utiliser ces boxes pour mutualiser le stationnement de vélo que de créer un espace vélo sur les places libres à côté de l'ascenseur.

La commissaire précise que c'était pour avoir un espace sécurisé. Plutôt que de faire une boîte grillagée, il faudrait simplement retirer la boîte du box et ajouter une porte grillagée.

M^{me} Bietenhader répond que c'est une possibilité. Elle ajoute qu'il n'y a pas de besoin aux Minoteries de stationnement de vélo. Le projet de rénovation vient de se terminer, il y a tout ce qu'il faut en termes d'espace vélo et ce n'est pas une population qui se déplace à vélo. Il y a vraiment un problème de confrontation entre ce qui a été prévu à l'époque et la réalité d'aujourd'hui.

La commissaire ajoute qu'elle imaginait cette possibilité pour la population et plus pour la GIM.

M^{me} Bietenhader répond que sincèrement, elle ne se voit pas laisser rentrer la population dans les sous-sols des Minoteries. Les sous-sols ont été hyper-sécurisés dans le projet de rénovation en raison précisément des problèmes préexistants. A l'époque, on construisait beaucoup de parkings en sous-sol et on prévoyait aussi beaucoup de perméabilité dans les immeubles, de passages publics, etc. La vie d'aujourd'hui est beaucoup trop dure pour ce type d'aménagements, ces endroits deviennent des coupe-gorges. C'est ce qu'étaient les Minoteries avant. Elle ne voit pas comment ouvrir les sous-sols qui viennent d'être sécurisés pour en limiter l'accès aux locataires, il y a eu une demande extrêmement forte de l'association des habitants des Minoteries. Cela signifie qu'il faudrait distribuer les clefs des sous-sols.

La commissaire indique qu'il s'agirait de l'affecter à la FdP pour qu'il soit coupé des Minoteries, ce ne serait plus un parking GIM mais un parking Ville.

M^{me} Bietenhader répond que les accès restent les mêmes. La FdP ne veut pas gérer les espaces de vélos destinés à la population dans un immeuble déterminé, la FdP a un vrai objectif de rendement, ça se sent dans l'analyse des dossiers qu'ils prennent.

La commissaire ajoute qu'il y aurait une partie vélo et une partie voiture, ça rentrerait dans le pool des parkings.

M^{me} Bietenhader répond que les Minoteries viendront peut-être après les cas exemplaires en cours d'étude actuellement.

La commissaire indique que sur le tableau, il reste la ligne des pendulaires.

M^{me} Bietenhader le confirme puisque c'est possible dans des quartiers centraux.

Un commissaire demande si, selon les configurations, s'il s'agit d'un parking avec une cour intérieure ou même fermé, on pourrait imaginer un système comme les vélo-stations. Ce ne serait pas une clef qu'il faut mais un paiement avec identification.

M^{me} Bietenhader répond que ça rejoint la question précédente vis-à-vis des possibilités d'identifier un morceau de sous-sol pour le donner à la FdP. Il y a une vélo-station importante prévue dans l'aménagement de la place de Cornavin. La FdP ne s'y intéresse qu'à partir d'un certain volume. Elle ne s'y intéresse pas s'il s'agit de 20 ou 30 vélos.

Le commissaire indique qu'il s'agit d'un opérateur public financé par des fonds publics dont le but est d'encourager la transition. On voit le parking de Cornavin qui a six places pour les voitures électriques et le parking des Eaux-vives qui n'en a pas, c'est un problème. L'acteur public peut donner des orientations générales.

M^{me} Bietenhader le confirme. Elle ajoute qu'à ce stade, quand il y a des discussions entre la GIM et la FdP, on n'a pas l'impression d'être un maître d'ouvrage qui dit à son mandataire ce qu'il doit faire.

Séance du 7 décembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Olivier Robert, adjoint de direction au Service des espaces verts (SEVE)

M. Robert rappelle que le SEVE s'intéresse à cette problématique depuis longtemps, et que par ailleurs ça fait l'objet de la proposition PR-1127 qui vise à la végétalisation du domaine public, et notamment les cours d'immeubles. Il remarque qu'il est possible d'intervenir sur les immeubles de la Ville. Il indique qu'une proposition sera faite pour introduire des micro-forêts dans ces espaces, après l'expérience menée sur deux parcelles. Il précise que le SEVE travaille bien évidemment avec la GIM à cet égard en observant que quatre ou cinq lieux ont été identifiés.

Il déclare que pour inclure des propriétaires d'immeuble, un partenariat public-privé est envisagé. Il mentionne l'association One-action, qui possède un réseau important et travaille sur un recensement de ces espaces à compte d'auteur.

Il remarque que le SEVE pourrait envisager une participation financière de 10% aux projets menés par les privés.

La présidente demande quelles sont les solutions pour les locataires qui souhaitent conserver une voiture dans le cadre de la mise en œuvre de ce débétonnage.

M. Gomez précise qu'il existe différents scénarios. Il déclare que les baux qui impliquent des places de voitures peuvent être résiliés. Il ajoute qu'il est par ailleurs aisé de résilier les locations de places de parking. Il mentionne qu'il est également possible de proposer des places dans les parkings souterrains.

Il signale ensuite que des places de stationnement sur le domaine public doivent être compensées alors que d'autres non, dépendant de la nature des projets. Il mentionne que la prise de conscience sur ces questions augmente et est maintenant partagée par les régies privées.

Un commissaire demande s'il ne restera plus que des personnes riches pouvant bénéficier de places de parking. Il rappelle que si 45% des ménages à Genève n'ont plus de voiture, ces mêmes ménages, une fois qu'ils ont un enfant, acquièrent un véhicule. Il se demande si la Ville de Genève prend en compte ces familles.

M. Gomez déclare qu'il est nécessaire de connaître le nombre de places de stationnement libres à l'heure actuelle. Il rappelle qu'il n'y a pas de visibilité à cet égard concernant les parkings privés. Il remarque que les parkings de la Ville de Genève ne sont pas pleins et il déclare qu'il n'y a pas de problème pour trouver de place libre. Il indique qu'il n'est pas question d'augmentation de prix des parkings de la GIM, mais d'une limitation pour les pendulaires qui sont les plus intéressés par les locations.

Une commissaire se demande s'il serait agréable d'avoir une forêt dans leur cour, puisque ça risquerait de boucher la lumière du jour. Et elle demande s'il est envisageable d'installer des arbres fruitiers.

M. Robert répond qu'il y a une démarche paysagiste avec une végétalisation du sol et des matières perméables. Il signale que le terme de micro-forêt est un abus de langage. Il rappelle que les forêts sont classées et sont intouchables alors que les micro-forêts ne sont pas irréversibles.

Il signale que les arbres nécessitent un ensoleillement important, que les arbres fruitiers présentent des nuisances également. Il rappelle que le Canton ne reconnaît pas les arbres fruitiers comme étant des espèces de grande valeur.

Un commissaire se demande si la rénovation des parkings vélos dans les immeubles pourrait être abordée dans cette motion. M. Gomez répond que ce serait une bonne occasion, mais que ça ne serait pas le même service sollicité. Il signale que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) permet déjà de remplacer des places de parking par des places pour vélos.

Une commissaire demande depuis quand le SEVE peut travailler sur les cours d'immeubles.

M. Robert répond que c'est sur l'impulsion de M. Gomez que le SEVE s'intéresse à ces cours.

M. Gomez mentionne que les mesures incitatives pour les privés se résument à des accompagnements et des expertises. Il ajoute que la Ville compte également sur l'exemplarité de ses décisions. Il rappelle que les enfants passent de nos jours très peu d'heures dans la rue, contrairement à jadis.

M. Gomez mentionne que la Ville va lancer un projet pilote sur le square Jean-Jaquet. Et signale que l'objectif de la Ville est de végétaliser 30% de son territoire d'ici à 2030, par rapport à 21% de surface foliaire aujourd'hui.

Séance du 18 janvier 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, et de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB)

M^{me} Perler déclare que les invites de cette motion sont dans la droite ligne de la politique qu'elle entend mener.

M^{me} Vasiljevic soulève que cette motion appartient au plan stratégique de végétalisation 2030 dans le cadre des objectifs du Conseil administratif. Elle rappelle que le plan directeur cantonal (PDCn) évoque déjà cette thématique, tout comme le plan climatique de la législature, qui vise également à renforcer le maillage vert et à renforcer la nature en ville. Elle ajoute que créer de la végétation dans les cours participe à ce maillage. Elle signale encore que le plan stratégique de végétalisation propose d'encourager les initiatives privées.

Elle observe ensuite que la Ville mène une action qui vise à identifier les cours susceptibles d'être végétalisées en indiquant qu'il y a peu de cours en mains complètes de la Ville. Elle déclare que ces cours sont très souvent occupés par des places de stationnement, la question de la résiliation des baux ayant été soulevée par M. Gomez. Elle précise qu'un géomètre mènera donc une analyse foncière et du sol pour déterminer quelles sont les cours pouvant faire l'objet d'une végétalisation.

Des commissaires demandent s'il y a déjà des incitations cantonales ou fédérales allant dans le même sens pour les privés. Et s'il y a déjà eu des négociations avec les privés. La magistrate répond que la Ville peut accompagner les mandataires qui œuvrent pour les promoteurs.

M^{me} Vasiljevic répond que chaque fois qu'il y a une construction sur cour, une discussion est ouverte pour améliorer l'habitabilité des logements existants et elle déclare que cela passe parfois par des limitations du projet. Elle ajoute que l'objectif est également de libérer le sol, l'idéal étant d'offrir de la pleine terre, ce qui est très difficile en ville. Mais elle remarque que le département demande très souvent la végétalisation des toitures des constructions basses dans les cours.

Un commissaire demande si les services concernés sont formés à la végétalisation des toitures. M^{me} Vasiljevic précise que la Ville est compétente et qu'elle développe ses propres compétences au travers des partenariats avec des associations et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA).

Un commissaire demande s'il est envisageable de végétaliser une partie des façades de la ville, et s'il est aisé de le faire.

M^{me} Vasiljevic déclare qu'il est question de faire pousser des plantes grimpanes plutôt que d'opter pour des installations high-tech qui ne sont guère environnementales.

M^{me} Perler ajoute que ces façades végétalisées high-tech sont très chères. Les plantes grimpantes ont également des effets négatifs sur les façades et attirent de nombreux insectes.

Un commissaire demande ce qu'il en est du lierre.

M^{me} Perler répond qu'il s'accroche tout seul mais elle remarque qu'il peut abîmer les façades.

Un commissaire demande si un partenariat avec le Canton est envisageable, car le Canton est un gros propriétaire.

M^{me} Vasiljevic répond que les parcelles du Canton sont souvent occupées par des équipements publics.

Un commissaire s'inquiète des chiens qui ne pourront pas se servir des espaces végétalisés.

M^{me} Perler répond qu'il est possible de sensibiliser les propriétaires de chiens.

Séance du 1^{er} mars 2022

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la plupart de ces cours intérieures ont des sous-sols et il ne voit pas vraiment de quoi il s'agit. Il rappelle en outre que la végétalisation des toitures a un impact financier très important et implique de l'énergie grise. Il pense que l'on marche sur la tête puisque ces motions sont soit inefficaces soit irréalistes.

Un commissaire du Parti socialiste est abasourdi par cette argumentation au vu des constats émanant du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui évoque une augmentation de deux degrés d'ici à 2050. Il rappelle en outre que des inégalités existent entre les quartiers. Il mentionne que son groupe estime qu'il faut agir dans chaque lotissement où cela est possible.

Une commissaire d'Ensemble à gauche mentionne que son groupe soutient cette motion qui correspond à des désirs d'habitants qui s'étaient déjà organisés pour créer des jardins et des zones de tranquillité.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il faut écouter les opinions des spécialistes. Il évoque la position de M. Oertli qui estime qu'il faut planter un arbre en pleine terre pour avoir un réel impact. Il estime qu'une mesure de ce type relève du confort des habitants uniquement. Il ajoute que reverdir les villes de la manière qui est proposée entraîne des bilans carbone négatifs.

Une commissaire des Vert-e-s déclare que supprimer le bitume foncé permet de faire baisser la température. Elle ajoute que débétonner permet en outre de récupérer l'eau et de diminuer les îlots de chaleur. Quant aux toits végétalisés, ils permettent de diminuer la chaleur puisqu'ils représentent une isolation.

Un commissaire du parti Le Centre rappelle qu'une motion permet d'inciter le Conseil administratif sur une voie, mais il mentionne qu'il faut faire confiance au magistrat pour éviter des dépenses trop importantes.

Par 11 oui (3 Ve, 2 LC, 4 S, 1 EàG, 1 PLR) contre 3 non (PLR, UDC, MCG), la motion M-1599 est acceptée.